DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fnte.cgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE MINISTERIEL
Du 15 AVRIL 2021

Madame la Ministre, Madame la Secrétaire d'État,

Madame la Secrétaire Générale pour l'Administration, Mesdames, Messieurs,

Le 31 mars dernier le Président de la République, faisait état de la situation sanitaire, et annonçait diverses mesures pour ralentir la propagation du virus avec pour principale raison l'engorgement des lits de réanimation.

La situation de tension dans le service public hospitalier place les soignants et personnels médicaux dans une situation intenable : reporter les soins de patients ayant des pathologies lourdes, tri des malades prioritaires dans les services de réanimation, surcharge de travail et détérioration des conditions d'exercice des métiers

Malgré les diminutions d'effectifs et de moyens, les personnels du SSA sont mobilisés depuis le début de la pandémie. Dès le 6 avril, 7 des HIA ont augmenté leurs capacités d'accueil pour vacciner jusqu'à 50.000 personnes par semaine. En revanche pour la **CGT** il est incompréhensible que l'HIA Desgenettes à Lyon soit écarté de cette mission avec près de 520 personnels pour seulement 12 à 15 lits occupés… il devient un exemple sidérant de désolation, comme le nombre de médecins en arrêt.

Depuis plusieurs jours les médias annoncent le renfort du Service de Santé des Armées pour lutter contre la COVID-19… Mais un article a retenu notre attention. La famille reconnaissante d'un patient, transféré de Nice à l'HIA de Brest, a lancé une cagnotte solidaire pour « venir en aide aux personnels afin d'améliorer leur quotidien ». Est-ce acceptable ?

Tout montre à quel point il est urgent de rompre avec les politiques austéritaires menées par les gouvernements successifs qui ont conduit à détériorer l'hôpital public en France. Nous apportons une nouvelle fois toute notre solidarité aux personnels soignants dans cette période.

Pour la troisième fois en un an, le pays se retrouve confiné et encore une fois sans anticipation. Les répercussions sont des risques multiples : psychologiques, explosion de la précarité, explosion des inégalités et des violences intrafamiliales. Les impacts sont lourds, et aucun secteur n'est épargné, les personnels font face à des situations ubuesques voire dramatiques.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

En plus des aléas des fermetures des écoles et des crèches il faut subir la possibilité de télétravailler ou pas et avec des surcoûts à la charge des personnels, les autorisations spéciales d'absence qui pourraient se transformer à tout moment en congés imposés… En plus de ces conditions de travail dégradées, les décisions laissées au bon vouloir des employeurs génèrent questions, stress et incertitudes pour les personnels. Des situations insupportables, des décisions déconnectées des réalités qui traduisent bien le mépris des droits des personnels et de leurs conditions de vie.

L'exemple le plus flagrant de mépris est celui du lycée militaire d'Aix en Provence pour lequel nous vous avons interpellé Madame la Ministre.

Alors même que la crise sanitaire confirme le rôle irremplaçable des services publics et de leurs agents, les pouvoirs publics profitent de la pandémie pour poursuivre et accélérer leur entreprise de démolition !

Face à cette volonté de précarisation de l'emploi public, la **CGT** dans son ensemble revendique 10% pour la Fonction Publique :

- 10% minimum d'effectifs supplémentaires ;
- 10% minimum d'augmentations immédiates de tous les traitements ;
- 10% minimum de formations professionnelles supplémentaires ;
- 10% de temps de travail en moins.

Loin d'être utopique, cet ensemble de revendications pourrait largement être financé en rétablissant la réforme de l'ISF, en taxant les profits des multinationales ainsi que les dividendes, ou bien encore en luttant plus efficacement contre la fraude fiscale.

Vous nous présentez sous la forme d'une communication votre agenda social dont les réunions et groupes de travail vont jalonner les années 2021 et 2022. Plus qu'un agenda social, la **CGT** le considère comme une machine à restreindre encore plus les droits des personnels civils des armées ainsi que ceux de leurs représentants. Le cœur même en est la poursuite des évolutions statutaires sur fond de transposition de la loi Transformation de la Fonction Publique au sein de notre ministère et des modifications des prérogatives des instances CAP et CAPSO.

Après avoir sorti l'avancement des prérogatives des CAP, vous entendez faire de même pour les commissions d'avancement ouvrière et cela sans avoir à en changer le nom.

Comme la **CGT** l'avait déjà dénoncé au moment de la création des CAPSO, les commissions d'avancement risquent de se transformer en commissions administratives paritaires.

Avant même que les travaux ne commencent et sans connaitre les orientations qui nous seront proposées, la **CGT** revendique le maintien des travaux d'avancement au sein d'instances spécifiques comme elle revendique également que les sujets liés à la discipline et à la réforme continuent à être traités dans des instances spécifiques.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

Le gros chantier est bien évidemment celui sur les carrières et les parcours professionnels. Il est donc prévu la poursuite du détricotage du statut des Ouvriers de l'État en prévoyant notamment de modifier les règles d'avancement, de revisiter la nomenclature des professions ouvrières et de travailler sur l'attractivité à l'embauche.

Sur ce point, la **CGT** le réaffirme à nouveau lors de ce CTM, il n'y a pas de problème d'attractivité mais bien un réel souci de fidélisation des personnels au sein de nos établissements et pour cela il est nécessaire d'avoir une réelle politique salariale qui passe par des augmentations générales des salaires et donc le dégel des bordereaux trimestriels.

L'augmentation du pouvoir d'achat ne peut pas se faire uniquement par un avancement, une augmentation et/ou une modulation des primes et indemnités. 10 ans de gel de salaire et de traitement, ça suffit, l'État se doit de mettre la main à la poche pour en finir avec une austérité salariale qui n'a que trop duré.

Toujours sur l'agenda social, un des chantiers de la partie santé - travail est la mise à jour de l'arrêté ASCAA de 2006. Enfin, oserons-nous dire ! Initié en 2011 mais finalement resté en l'état, la mise à jour est une nécessité, ne serait-ce que pour faire figurer les noms actuels des établissements. Mais dans quel état d'esprit sera faite cette mise à jour ? Celui d'une actualisation nominale avec une volonté d'étendre les listes d'établissements et de professions ou alors celui de réduire la voilure ?

La **CGT** n'ose pas imaginer que le ministère s'empare enfin de ce dossier pour restreindre les droits actuels de départ anticipé des personnels comme c'est le cas pour les départs au titre des travaux insalubres pour lesquels de plus en plus de refus sont constatés alors que les pointages étaient validés par les directions et par les CMG.

Même s'il est nécessaire de réduire au maximum les nuisances auxquelles les personnels sont exposés au cours de leur carrière, dès lors qu'elles existent, il est aussi important de permettre aux agents un départ anticipé.

Nos revendications CGT en termes de santé et sécurité au travail vont bien au-delà du compte C2P que le gouvernement compte intégrer à sa réforme des retraites

Concernant les restructurations, nous vous rappelons, Madame la Ministre, vos propos, « une LPM à hauteur d'hommes ». La hauteur d'hommes qui est la vôtre n'est visiblement pas celle de la **CGT**. Tous les ans, vous égrenez les arrêtés désignant les opérations de restructurations du Ministère comme une pendule égrène les heures, tous les ans sans faillir.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE

FNTE la cgt

www.fnte.cgt.fr

Ne pensez-vous pas que nous sommes arrivés à un stade de non-retour ? Il est vrai que le mouvement c'est la vie, « adapter son quotidien pour se maintenir en forme ». Nous avons alors au Ministère une superbe forme !

Mais la réalité est tout autre. De nombreux services sont en sous-effectifs et leur charge de travail est quasiment impossible à réaliser tant elle est importante induisant des retards, des erreurs et des oublis.

Impactés par ces opérations de restructurations, de nombreux agents sont en souffrance. Leur travail n'a plus de sens, tous les ans ils sont sur un potentiel siège éjectable, ils subissent, ils s'adaptent, changent de métier.

Mais heureusement le PAR est là, quelle « mesure protectrice » !

Malgré ce dispositif, en 2020 et 2021, avec des restructurations actées en amont, des agents n'ont pas eu leurs salaires. C'est donc en urgence que des avances ont dû être débloquées et des attestations à remettre à leurs établissements bancaires pour leur éviter des problèmes financiers.

Quant au déroulement de carrière, des agents ont vu leur ancienneté réduite à néant par des CREP réalisés comme s'ils venaient d'arriver dans le Ministère.

Mais que peut-on espérer lorsque les agents sont considérés, au mieux, comme un millésime (sûrement pas viticole), au pire, comme une cible ?

En parlant de cible, parlons du SIAé : la **CGT** confirme ses propos concernant les craintes d'une sortie du giron étatique. Comment ne pas être inquiet lorsque l'on entend parler de plus d'autonomie financière et de plus d'autonomie RH dès la première réunion du CTS ?

Il y a un mois, le site d'information Mediapart a pour la deuxième fois en moins d'un an soulevé la présence peu discrète de néo-nazis au sein de nos armées. A l'heure actuelle, une soixantaine de cas sont répertoriés répartis dans différentes unités. Le Ministère affirme avoir lancé des enquêtes, procédé à des sanctions, mais communique peu sur la nature de celles-ci. Surtout, le ministère s'en tient au discours bien rôdé des « cas isolés » et de la difficulté de les détecter.

Gestes, propos, chants, tatouages, parfois ajouts d'effets nazis sur les uniformes ne doivent pourtant pas passer inaperçus.

Faut-il rappeler que le site Mediapart a mené son enquête en source ouverte ? Quels sont les moyens dont dispose un site d'information en ligne et dont ne dispose pas le ministère des armées ?

Alors que le débat public a été fortement mobilisé ces derniers temps sur la question des valeurs de la République, doit-on souffrir dans nos armées de la présence de partisans d'une idéologie tellement dangereuse que sa propagation constitue un délit ? En termes de sécurité publique, prendre le risque de former au métier des armes des partisans d'une guerre civile n'est pas non plus anodin.

Merci de votre attention.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr